

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Avril 2021 : le marché de la voiture particulière est toujours déprimé

En avril 2021, 12 443 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 388 % par rapport à avril 2020. Ce bond en trompe-l'œil est à relier au très faible niveau des ventes d'avril 2020, engendré par le premier confinement et la fermeture des concessions automobiles. Comparé à avril 2019 et à avril 2018, le repli des immatriculations est respectivement de 11,6 % et de 1,0 %. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont augmenté de 12,7 % par rapport à la période de mai 2019 à avril 2020 et de 1,7 % par rapport à la période de mai 2018 à avril 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 49 % des immatriculations du mois d'avril. Elles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise sanitaire, en hausse de 524 % par rapport à avril 2020 mais en baisse de 24 % par rapport à avril 2019. Comme en mars, les motorisations thermiques (essence et gazole) n'ont rassemblé que les deux tiers des immatriculations.

2^{ème} marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a bondi de 358 % en avril (après + 29 % en janvier, + 30 % en février et + 223 % en mars). Sur un an, ses ventes se sont accrues de 21 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Avril 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 347	1 315	369	964	1 080	6 075
Cyclomoteur	210	123	41	58	166	598
Motocycle	363	236	63	166	181	1 009
Voiturette	51	34	11	28	33	157
Remorque légère et caravane	241	148	71	123	152	735
VASP léger	348	149	71	80	176	824
Autobus et autocar	-	-	-	-	-	-
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	866	399	101	174	342	1 882
Camion	47	34	4	19	34	138
Tracteur routier	60	65	29	17	33	204
Semi-remorque	37	39	29	15	40	160
Remorque lourde	7	11	1	4	6	29
VASP lourd	6	4	2	6	4	22
Tracteur agricole	74	84	63	58	95	374
Engin agricole (autre que tracteur)	60	46	45	26	59	236
Ensemble	4 717	2 687	900	1 738	2 401	12 443

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

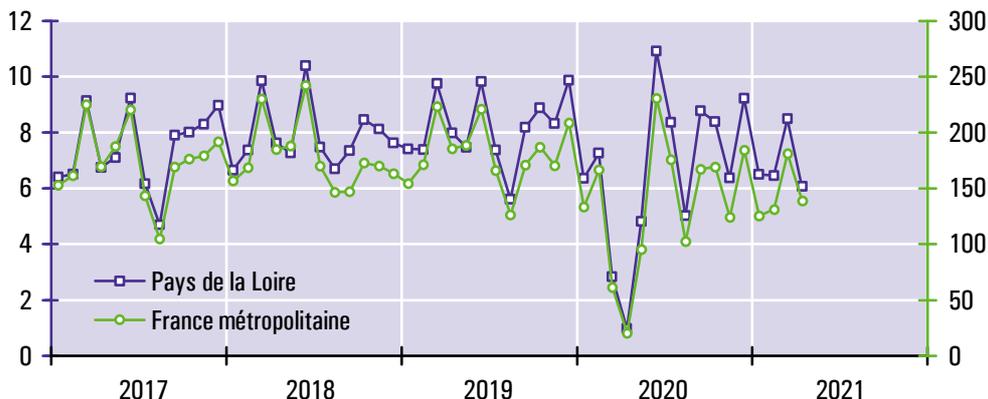
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En avril 2020, 6 075 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 524 % par rapport à avril 2020, inférieure à celle observée en France métropolitaine (+ 578 %). C'est la première fois depuis quinze mois que l'évolution des immatriculations ligériennes de voitures est moins favorable qu'au niveau national. En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont augmenté de 7,8 % dans la région et de 0,3 % dans l'Hexagone.

Pour le cinquième mois consécutif, les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) ont représenté la majorité des ventes de voitures neuves dans la région (53 % en avril). Cette part n'était que de 41 % il y a cinq ans et de 38 % il y a dix ans. Elle illustre la dissociation croissante entre propriété et usage de la voitures par les ménages. Au niveau national, les achats de voitures par les personnes morales se répartissent en quatre ensembles de parts comparables : la location de courte durée, la location de longue durée, les concessionnaires (qui immatriculent des voitures pour les exposer) et les autres sociétés.

En avril, le renforcement de la part des motorisations alternatives aux énergies fossiles s'est poursuivi. Un véhicule particulier sur trois vendu dans les Pays de la Loire a été un modèle hybride (24,8 %) ou électrique (8,1 %). En cumul annuel, grâce aux aides de l'État (bonus écologique et prime à la conversion), les voitures hybrides et électriques ont rassemblé 26 % des ventes, soit onze points de plus qu'il y a douze mois.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

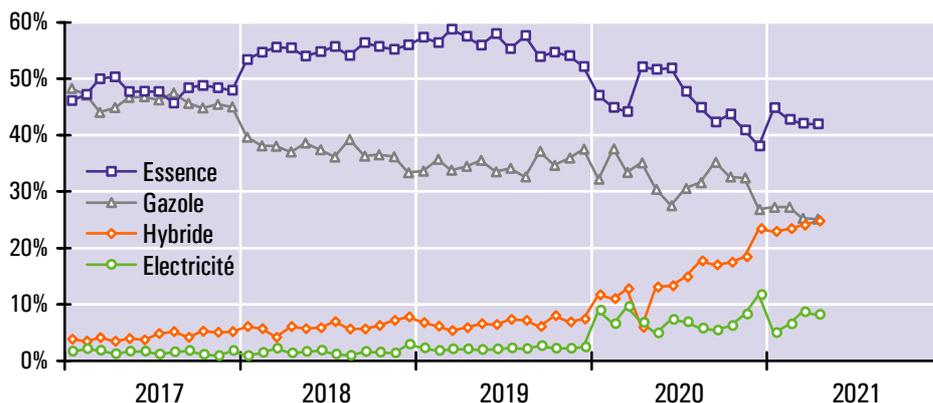
	Avril 2021			Mai 2020 à avril 2021		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 347	39 %	+ 442 %	35 035	39 %	+ 9 %
Maine-et-Loire (49)	1 315	22 %	+ 777 %	17 849	20 %	+ 8 %
Mayenne (53)	369	6 %	+ 356 %	5 808	6 %	+ 9 %
Sarthe (72)	964	16 %	+ 671 %	13 208	15 %	+ 5 %
Vendée (85)	1 080	18 %	+ 487 %	17 471	20 %	+ 7 %
Essence	2 549	42 %	+ 403 %	39 688	44 %	- 10 %
Gazole	1 527	25 %	+ 346 %	26 193	29 %	- 10 %
Hybride	1 504	25 %	+ 2493 %	17 030	19 %	+ 161 %
Électricité	495	8 %	+ 650 %	6 448	7 %	+ 128 %
Autres motorisations	0	0 %		12	0 %	- 96 %
Personnes morales	3 235	53 %	+ 676 %	43 038	48 %	+ 4 %
Personnes physiques	2 840	47 %	+ 411 %	46 333	52 %	+ 12 %
Ensemble	6 075	100 %	+ 524 %	89 371	100 %	+ 8 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'avril 2021 et celles d'avril 2020

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

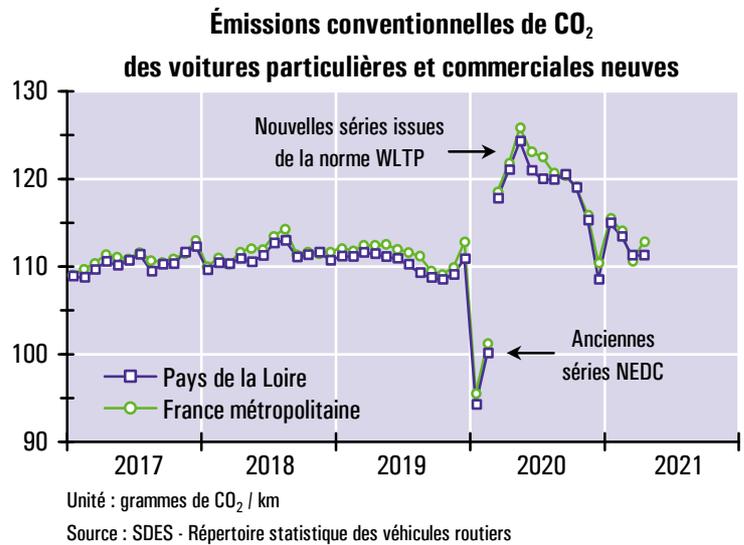
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en avril 2021 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,3 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en avril 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions depuis un an provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

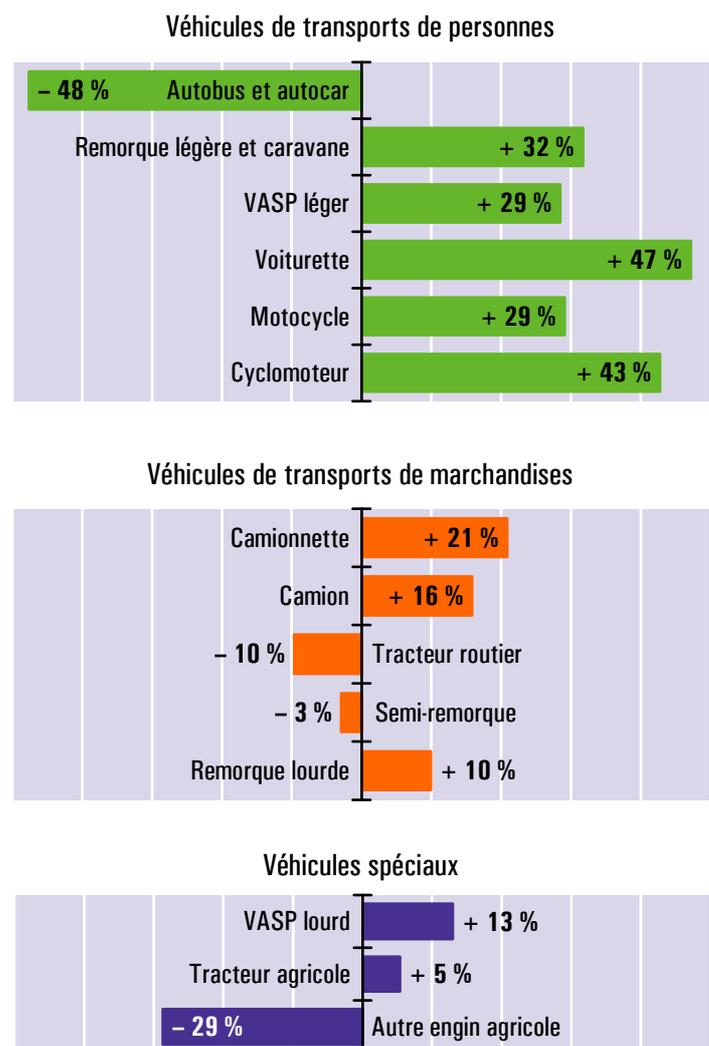
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes d'avril ont augmenté de 540 % par rapport au même mois de 2020. Sur douze mois, cinq catégories de véhicules sur six sont en forte croissance. Les ventes d'autobus et d'autocars font exception (- 48 % sur un an) en raison de l'arrêt presque total des livraisons depuis deux mois (trois en mars et aucune en avril).

La bonne tenue des immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises s'est poursuivie en avril (+ 298 % après + 183 % en mars, + 24 % en février et + 18 % en janvier). Le segment le plus dynamique a été celui des camionnettes (+ 358 %). En cumul annuel, la croissance des ventes (+ 16 %) est la plus forte des dix-huit derniers mois.

Le machinisme agricole a reculé de 11 % au cours des douze derniers mois. En avril, il n'a progressé que de 39 % par rapport au même mois de 2020. Il avait été le segment le moins touché par le confinement du printemps de 2020, l'agrofourmiture ayant fait partie des commerces autorisés à rester ouverts sous dérogations. Dans des volumes plus faibles, le segment des VASP lourds s'est accru de 13 % sur un an.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mai 2020 à avril 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (mai 2019 à avril 2020)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2021